

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

multipropriété

Question écrite n° 83121

## Texte de la question

M. Jacques Domergue souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés des détenteurs de parts dans les sociétés d'attribution d'immeuble en jouissance à temps partagé en France. Le marché de la revente de semaine en temps partagé étant totalement sinistré, les possesseurs de parts n'ont pas la possibilité de céder ces dernières, même à titre gracieux. De plus, la réglementation, en particulier l'article L. 212-9, alinéa 9, du code de la construction et de l'habitat interdit le retrait d'un associé de ses parts. Il souhaiterait connaître les mesures envisagées pour faciliter la cession de parts ou bien améliorer le devenir de ses associés en biens partagés.

## Données clés

Auteur: M. Jacques Domergue

Circonscription: Hérault (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 83121

Rubrique: Propriété

Ministère interrogé : justice Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le: 17 janvier 2006, page 442

Question retirée le : 21 mars 2006 (Retrait pour cause de question identique)